Chères Collègues, Chers Collègues en Yoga

Chères Amies, Chers Amis du Yoga,

Comme nous vous l'annoncions en avant-première dans le Yoga Bulletin N°4, Line Blardone, Lydia Lucas-Rey et moi-même avons fondé APY Association des Professeur/e/s de Yoga le 6 février 2021, sur une idée qui m'habite depuis des décennies maintenant.

Celle-ci a en effet été portée dans les années 70 par ma mère, Mme **Elise Zufferey-Forrer**, enseignante de Yoga entre 1968 et 2007 et hélas disparue depuis plus de 10 ans. Elle souhaitait déjà, avec ses collègues, une reconnaissance et une protection officielle de sa profession. Dans cette intention, elle fut d'ailleurs la 47^e adhérente de la toute jeune Fédération Suisse de Yoga dont le regroupement du plus grand nombre des Professeures et Professeurs de Yoga de l'époque allait donner plus de crédit à leur demande officielle.



Bien des années se sont écoulées depuis, sans que ce vœu ne se réalise. Seul le volet "thérapie" est maintenant reconnu par l'Organisation du Monde du Travail en Thérapies Complémentaires ou OrTra-TC, avec la méthode "Yoga".

Pourtant cette Fédération, transformée depuis en Association et appelée actuellement Yoga Schweiz Suisse Svizzera, propose depuis sa fondation une formation sérieuse actuellement labellisée "EduQua" (pour formatrices et formateurs d'adultes) à travers ses diverses écoles reconnues. Il nous semblait donc qu'il était temps de s'atteler à nouveau à cette tâche.

Ainsi, l'APY souhaite une protection officielle pour toutes et tous les Professeurs.es de Yoga certifiés.es ou diplômés.es dans cette branche après avoir suivi au moins le minimum demandé par le programme de base de l'Union Européenne de Yoga (UEY-PFEY 500 heures réparties en 4 ans). Notons que cette durée de quatre ans est indispensable pour l'expérimentation par la pratique et l'observation mais aussi pour évoluer au fil des cours reçus dans une compréhension plus fine des textes fondateurs de la voie du Yoga.

APY Association des Professeur/e/s de Yoga

Formés selon les standards minima de l'UEY et exerçant en Suisse

Même si cette base commune demandée est plus faible que le cursus que nous avons par ailleurs suivi et/ou dispensé, nous pensons que ce minima fédèrera un plus grand nombre de personnes concernées. Pour celles et ceux qui possèdent un bagage plus étoffé, cela leur donnera une meilleure visibilité dans le champ de cette activité.

Notre espoir est donc de parvenir à une reconnaissance fédérale d'ici quelques années. Lorsque cette cible sera atteinte, notre profession sera alors protégée et l'APY n'aura plus sa raison d'être car il existe déjà plusieurs Associations Professionnelles qui remplissent très bien leur rôle défini dans leurs statuts, comme la déjà-nommée Yoga Suisse mais aussi plusieurs autres, comme par exemple l'Association Suisse de Yoga... Nous pouvons d'ailleurs compter sur leur soutien depuis le début de cette actuelle pandémie qui rend nos activités en Yoga si compliquées. En effet, elles sont les interlocutrices privilégiées de notre branche pour le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO). Pour soutenir la poursuite et la sauvegarde de nos activités, elles ont d'ailleurs lancé au niveau national une pétition dont le vif succès a permis de récolter plus de 10'600 signatures en quelques jours.

Ainsi donc nous avons aujourd'hui la joie de vous informer officiellement de cette création et, avant de prendre notre bâton de pèlerins pour suivre les chemins menant à Berne, chemins que nous espérons les moins tortueux possible, nous vous invitons cordialement à rejoindre notre Association à but non lucratif. Vous y serez toutes et tous les Bienvenus.es :

Que vous œuvriez dans l'enseignement du Yoga

Que vous le pratiquiez simplement

Que vous représentiez des Associations Professionnelles Suisses liées au Yoga

Que vous soyez Écoles formatrices

Que vous soyez intéressés.es par la philosophie du Yoga

Par votre adhésion vous montrerez que nous sommes beaucoup à défendre une transmission de qualité, quelle que soit la tradition proposée.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter les statuts de l'APY accessibles en français et en allemand sur le site www.apy-ylv.ch. Après en avoir pris connaissance, n'hésitez plus à nous rejoindre en nous écrivant à l'adresse mail info@apy-ylv.ch ou en nous adressant directement votre formulaire de demande d'adhésion également mis à votre disposition.

Oui, nous avons besoin de vous! Votre présence en nombre nous rendra plus visibles et plus crédibles auprès de nos Instances officielles. Soyez-en ici déjà chaleureusement remerciés.

Pour le Comité de l'APY Association des Professeur/e/s de Yoga :

Lucie Pfefferlé
Présidente

| Mellele

Sion, le 26 avril 2021